

Conseil communal du 27 février 2015 à 19h30

Ordre du jour

Séance publique

1 Développement rural - PCDR - Convention-faisabilité 2015 pour le réaménagement global de la traversée de Fond du Sart (fiche-projet P1.06a actualisée) : approbation 1.777.81

Convention-faisabilité 2015 (subvention Développement rural) pour l'étude de faisabilité des travaux de réaménagement global de la traversée de Fond du Sart (fiche-projet P1.06A - phase 1 réactualisée du PCDR) en vue de mener ceux-ci, au printemps 2016, de manière conjointe avec les travaux de réfection de la voirie Rue Fond du Sart subventionnés dans le cadre du Plan d'Investissement Communal (P.I.C.).
Taux de subvention de l'étude et des travaux : 60 % (jusqu'à 500.000 € tva) et 80% pour l'unique partie relative au réaménagement de l'ancien sentier vicinal n°15 reliant la rue Fond du Sart à la rue du Chafour.

Voir PV de la réunion de coordination du 29 janvier 2015 et ses annexes (périmètre et budget réactualisé).
Voir PV réunions de consultation des riverains et CCATM-CLDR du 25 février 2015 (qui seront ajoutés dans la farde pour le conseil).

2 Marché public de services pour la réalisation du Guide pratique 2015 (nouvelle procédure) : approbation du mode de passation et des nouvelles conditions (suppression des contraintes de formats et de tarifs publicitaires) 2.073.533

Les conditions du marché approuvées par le Conseil communal le 04/12/2014 étaient trop strictes et trop contraignantes. Deux des trois entreprises invitées à soumissionner les ont refusées, la troisième n'a pas répondu.

Vouloir imposer des formats et tarifs publicitaires afin de rendre les publicités plus accessibles à tous, tout en demandant au prestataire de financer lui-même l'entièreté du projet via ces mêmes recettes publicitaires, faute de budget communal, était irréaliste.

La procédure a donc été annulée par le Collège communal du 22/01/2015 qui propose au Collège communal de relancer une nouvelle procédure, toujours sans budget, mais en supprimant toutes les contraintes de formats et de tarifs publicitaires.

Cela devrait rendre l'appel plus intéressant pour les candidats, mais, en contre-partie, les publicités risquent d'être moins accessibles aux petits commerçants locaux.

La proposition est donc un moindre mal visant à permettre la réalisation du projet afin de rééditer la brochure et de pouvoir la distribuer en toutes-boîtes cette année.

3 Ratification de l'approbation du Plan de Développement Stratégique pour le territoire du Groupe d'Action Locale (GAL) Ourthe-Vesdre-Amblève et engagement de soutien financier à la mesure LEADER du PwDR 2014-2020 1.777.81

Ratification de la décision du Collège communal du 29 janvier :

Approbation du Plan de Développement Stratégique (PDS) du projet de GAL "OVA" intégrant la fiche-projet "Nature-tourisme" portée par l'asbl Les Découvertes de Comblain avec l'ADL, le Fagotin asbl, le Contrat de rivière asbl, etc.

Budget global du PDS : 2.070.000 € financés à 90% par subsides.

Subside attendu pour la fiche-projet "tourisme-nature" : 303.000 € pendant 5 ans (2016-2020)

Contribution par la commune attendue : 2958,61 € par an pendant 5 ans.

Effet de levier très important.

- 4 Marché de fournitures - Conditions : Ecole de Poulseur - Tableau tactile et Portable 2.073.532.1**

- 5 Marché de fourniture : PLANTES ANNUELLES 2015 & PRODUITS PHYTO 1.777.83**

- 6 Dératisation - Conventions - Campagne 2015 - Marché de fourniture et services 1.774.49**

- 7 Communication de l'approbation par l'autorité de tutelle du budget communal 2015 2.073.521.1**

- 8 Procès-verbal de la séance précédente. 2.075.1.077.7**

Huis-Clos

- 9 Confirmation de la désignation d'une institutrice primaire et maitre spécial de morale, à titre temporaire, dans un emploi non vacant, à raison d'un temps plein, en remplacement de la titulaire placée en congé de maladie 1.851.11.08**

Prolongation du congé de maladie de Madame STERCK du 02/02/2015 jusqu'au **13/02/2015**, il y a donc lieu de pourvoir à la prolongation de l'intérim de Mademoiselle MALMEDY dans le remplacement de la titulaire.

- 10 Confirmation de la désignation d'une institutrice primaire, à titre temporaire, dans un emploi non vacant, en remplacement de la titulaire placée en congé de maladie 1.851.11.08**

- 11 Nomination à titre définitif d'une institutrice primaire, à temps plein, dans un emploi vacant à partir du 1ier Mars 2015 1.851.11.08**

Suite à la dépêche validée par la Communauté Française (FWB) du 13/01/2015, nous pouvons pourvoir à la nomination à titre définitif de Madame Fraikin Valérie, en qualité d'institutrice primaire, à raison d'un temps plein, à partir du 01/03/2015.

